



Fondation **St-Barthélemy**

Exister ensemble



Rapport d'activité 2022

Exister ensemble





Sommaire

Présentation de la Fondation	6
Les buts de la Fondation Un bref historique Situation actuelle Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2022	
Le mot du Président	10
Le mot du Directeur	12
Conseil des résidents	14
Un reflet des projets et des activités	16
Prestations L'animation socioculturelle Ressources humaines	
Les organes dirigeants	22
Le Conseil de Fondation (état au 31 décembre 2022) Le directeur et le comité de direction (état au 31 décembre 2022) L'organe de révision Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement Les dons et les donateurs Le statut fiscal La prévoyance professionnelle Les liens	
Les finances	26
Le bilan Le compte d'exploitation Le compte de résultat L'annexe aux comptes Le rapport de l'organe de révision	
Remerciements	39

Présentation de la Fondation

Les buts de la Fondation

Selon l'article 3 des statuts, la Fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement de personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Les principes qui guident son activité se fondent notamment sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006. Pour répondre à la diversité et à la singularité des besoins des personnes accompagnées, la fondation s'appuie sur une pluralité d'approches telles que, par exemple, le Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap (MDH-PPH), l'analyse systémique, la sociothérapie d'orientation anthroposophique, l'approche cognitivo-comportementale, le programme TEACCH et l'analyse ABA.

Un bref historique

Inspirée de Rudolf Steiner, l'association « Centre de Pédagogie Curative » a été créée à St-Barthélemy en 1946 pour accueillir des enfants ayant des besoins particuliers.

Ces derniers devenus adultes, elle change de dénomination en 1986 soit « Centre Social et Curatif » puis se transforme en fondation « Centre Social et Curatif St-Barthélemy » en 1988.

Dès 2012, elle s'ouvre à une pluralité d'approches et son nom évolue en « Fondation CSC St-Barthélemy » en 2016. Depuis lors, elle s'engage à mettre en œuvre les articles de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 et ratifiée par la Suisse en 2014. Pour ce faire, elle s'appuie principalement sur le Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap (MDH-PPH).

En 2023, elle deviendra désormais la « Fondation St-Barthélemy ».

Situation actuelle

Située à St-Barthélemy, près d'Echallens, la fondation est un établissement socio-éducatif sans but lucratif, reconnu d'utilité publique et subventionné par le Canton de Vaud.

La fondation dispense des prestations dans plusieurs secteurs d'activité tels que :



L'hébergement qui est constitué de 10 foyers répartis sur 4 sites proposant un cadre de vie favorisant le bien-être, l'autodétermination et le développement personnel.



Les ateliers qui offrent un travail ou une activité de jour valorisant : ils comprennent des ateliers à vocation socialisante ainsi que des centres de jour.



La santé et les thérapies qui dispensent des soins infirmiers et des thérapies telles qu'un suivi psychologique, de la musicothérapie, de l'art-thérapie et des massages.





Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2022



Capacité d'accueil

- 74 résident-e-s âgé-e-s de 18 à 94 ans accueilli-e-s 24h/24h, 365 jours par année ;
- 6 places de travail ouvertes aux personnes externes.



Sites, hébergement, ateliers

- 4 sites géographiques (site du Château et site de la Ferme à St-Barthélemy, Villa Lilas et foyer Citizen à Echallens ;
- 10 foyers accueillant chacun entre 7 et 9 résident-e-s ;
- 10 ateliers offrant des prestations de jour dont 7 à vocation socialisante et 3 centres de jour.



Ressources humaines

- près de 200 collaboratrices et collaborateurs représentant 115.05 emplois à plein temps.



Finances

- un budget annuel de l'ordre de 14 millions de francs ;
- une valeur ECA des bâtiments de près de 28 millions de francs.



Services transverses (restauration, buanderie, entretien, logistique)

- plus de 200 repas confectionnés chaque jour ;
- près de 70 tonnes de linge lavé chaque année ;
- environ 14'000 heures effectuées par les collaborateurs pour l'entretien et la maintenance des infrastructures ;
- 18 véhicules ;
- une superficie de 30 hectares.



L'accueil du public

Sur le site de la Ferme :

- un café-restaurant avec terrasse ;
- une boulangerie bio ;
- une exploitation agricole bio d'environ 24,5 hectares ;
- un parc animalier rassemblant près de 280 animaux ;
- un sentier didactique.

Sur le site du Château :

- une grande salle Leenaards sur le site du Château pouvant recevoir jusqu'à 120 personnes assises

Le mot du Président

Christophe EQUEY
Président du Conseil de Fondation



Nouveau nom et nouveau logo, la fondation fait peau neuve !

Comme vous avez pu le lire dans notre précédent rapport, le texte de la vision « Ensemble vers 2027 » décliné en trois axes de développement « Réaliser ensemble », « Travailler ensemble » et « Exister ensemble » a été adopté par le Conseil de Fondation le 6 décembre 2021.

Dès lors, les travaux pour sa mise en œuvre s'échelonneront sur les cinq prochaines années, et pour 2022, la priorité a été mise sur l'identité visuelle de la fondation.

En effet, au vu des nombreux projets à venir, notamment celui de la rénovation des bâtiments pour lequel des recherches de fonds s'annoncent indispensables, il a été décidé de travailler sur la visibilité et la notoriété de la fondation. Après un bref état des lieux, il est ressorti que le logo représentant le château avec ses trois personnages n'était plus en adéquation avec les buts de la fondation qui visent une ouverture vers une société plus inclusive. De plus, l'acronyme « CSC » mentionné dans la raison sociale n'avait quant à lui plus aucune signification, voire générerait des confusions. Face à ces constats, le Conseil de Fondation a donné son accord à la direction pour refondre l'identité visuelle avec le soutien d'une agence de communication mandatée pour l'accompagner dans ce projet.

Ce défi a été relevé avec brio puisque l'année qui s'achève marque un tournant important pour la Fondation CSC St-Barthélemy. En effet, dès le 3 janvier 2023, la fondation devient la Fondation St-Barthélemy avec un nouveau logo, une signature de marque que vous découvrirez dans cette édition !

La concrétisation de ce projet est le fruit d'un excellent travail auquel l'ensemble des résident-e-s et des collaborateur-trice-s ont été associé-e-s. En ma qualité de président, je félicite le directeur et son équipe pour la conduite réussie de ce projet, empreint d'un management coopératif.

Mouvement au sein du Conseil de Fondation

Monsieur Jean-Claude Hucher, après vingt-deux années en tant que membre du Conseil de Fondation, a souhaité se libérer de ses obligations le 27 janvier 2022. Je tiens à le remercier ici pour sa disponibilité, son intérêt démontré dans le domaine social durant toutes ces années.

Pour conclure, la fondation ne serait pas cette belle institution sans l'investissement de toutes et tous. Dès lors, je remercie mes collègues du Conseil de Fondation, la direction et une fois encore les collaborateur-trice-s pour leur engagement ainsi que les résident-e-s et leurs proches pour leur confiance.

L'identité n'est jamais donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de son existence

Amin Maalouf



Fondation St-Barthélemy

Exister ensemble

Le mot du Directeur

David VOLET
Directeur



Un vent de changement a soufflé sur la fondation dévoilant ainsi sa nouvelle identité !

L'identité peut être comprise comme ce qui nous relie à un ensemble, tout comme ce qui nous en différencie. Dans le premier cas de figure, elle provoque un sentiment d'appartenance. Dans le second, elle peut être facteur de valorisation, tout comme facteur de stigmatisation.

Celle de la fondation s'est construite au fil du temps en tenant compte de son passé, de son présent et en se projetant dans l'avenir. Elle s'adapte au monde actuel et aux nouveaux besoins des personnes qu'elle accueille afin de maintenir son niveau de compétences et d'expertises. Le travail au quotidien et l'engagement permanent des collaborateur-trice-s sont à l'origine de la reconnaissance dont elle bénéficie.

À travers les projets mis en place et réalisés ces dernières années, la fondation participe activement au développement de la société que nous souhaitons plus inclusive. De cause à effet, les résident-e-s qui y réalisent leur projet de vie développent leur propre identité, participent à la vie sociale et économique régionale et endossent ainsi des rôles valorisés dans la construction du bien-être collectif.

Durant l'année, chacun-e a pu collaborer à l'implémentation de la vision « Ensemble vers 2027 » en construisant et en mettant

en œuvre les objectifs de développement qui y sont liés, en donnant son avis sur le changement de nom et de logo afin de s'orienter vers une visibilité moderne et proche des activités réalisées par l'ensemble des secteurs.

Regard tourné vers l'avenir

Stimulés par ces belles expériences, nous nous préparons désormais à la réalisation de notre important projet de rénovation générale des infrastructures pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent pour les années à venir.

Parmi ceux-ci, la difficulté de recrutement de collaborateur-trice-s formé-e-s et compétent-e-s due à la pénurie de personnel touchant de nombreux secteurs, l'adaptation des concepts d'accompagnement pour nous rapprocher au plus près des exigences imposées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et/ou l'adaptation de nos activités afin de répondre aux nouvelles attentes dans un monde qui se transforme de plus en plus vite.

Construire, ou devrais-je plutôt dire se développer, cela nécessite de mener à bien l'ensemble de ces challenges. Nous pouvons pour ce faire compter sur l'engagement et la collaboration de toutes et tous. Ce cheminement nous permet ainsi de faire valoir ce qui nous différencie des autres fondations tout en restant une composante essentielle à l'identité de notre secteur d'activité.

Remerciements

2022 aura été une année enrichissante à tous points de vue. C'est fort des expériences acquises que nous continuerons à œuvrer pour que les années qui viennent nous apportent le succès.

Merci à chaque professionnel-le pour sa pierre apportée à l'édifice. **Merci aux membres du Conseil de Fondation** pour le soutien qu'ils nous apportent.

Merci à l'Etat de Vaud pour la confiance témoignée. **Merci aux donateur-trice-s** qui croient à notre mission en nous accordant leur confiance et les indispensables moyens financiers. **Merci à vous toutes et tous** pour la reconnaissance que vous nous exprimez de manière réitérée, verbalement ou par écrit.



Conseil des résidents

Julie ROSSI

Présidente du Conseil des résidents



En ma qualité de nouvelle présidente du Conseil des résidents, j'ai le plaisir de vous présenter les activités réalisées durant l'année écoulée ainsi que nos futures intentions.

Mais avant cela, je tiens à remercier Monsieur José Nogueira, mon prédécesseur, pour son engagement, son investissement durant son mandat qui s'est prolongé en raison de la pandémie.

Renouvellement du Conseil des résidents

Au terme d'un processus électoral qui a duré plusieurs semaines, le Conseil des résidents a été renouvelé suite à l'élection de sept nouveaux membres qui sont : Mesdames Amaya De Moüy, Patricia Maury (nommée secrétaire) et Messieurs Luc Wieland, Mathias Lador (nommé vice-président), Michael Mischler et Pierric Pittet et enfin moi-même Julie Rossi pour la présidence.

Dès lors, les tâches attribuées au Conseil des résidents ont pu reprendre. Des binômes représentant chaque pôle de l'institution ont été composés afin d'aller à la rencontre des résident-e-s pour récolter leurs besoins. Lors de ces moments d'échanges informels ou des réunions de partage, chaque résident-e se sent reconnu-e, exprime ses idées, ses préoccupations et ses souhaits propres pour améliorer ses conditions de vie. Puis, deux fois par mois, le Conseil des résidents se réunit pour discuter des sujets récoltés, identifier ceux qui pourront être traités, voire soumis à la direction en fonction de l'importance.

Enfin, l'ensemble des résident-e-s est informé du suivi des points durant les deux plénières annuelles organisées et animées par les membres du Conseil des résidents.

En tant que présidente, j'ai pu relever ces six derniers mois que plusieurs demandes visaient l'amélioration des lieux de vie. Ces dernières ont bien été entendues par la direction mais ne pourront pas être honorées pour le moment. En effet, elles seront prises en compte dans le projet de rénovation générale des bâtiments.

Nouvelle identité visuelle

La direction a présenté aux résident-e-s la nouvelle identité visuelle de la fondation lors de différentes plénières organisées à cet effet durant l'été. Les retours sur le nouveau nom et le logo ont été très positifs et dans l'ensemble très bien accueillis par toutes et tous.

Partage inter-institution

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de l'année dernière, sous l'impulsion du directeur, le précédent Conseil des résidents a eu l'opportunité de rencontrer celui de la Fondation valaisanne en faveur des personnes avec une déficience intellectuelle (FOVAHM) en avril dernier. Cette expérience s'étant relevée très enrichissante, il a été décidé de la reconduire cet automne, mais cette fois en les accueillant dans nos murs. Nous avons eu beaucoup de plaisir à faire leur connaissance, leur faire visiter nos locaux et tisser des liens. Nous avons toutes et tous apprécié-e-s ce partenariat et je souhaite pour ma part qu'il se poursuive.

Formations ouvertes aux résident-e-s

Les résident-e-s intéressé-e-s ont pu participer à des formations sur la cybercriminalité dispensées par la Police Cantonale Vaudoise et aux sessions ouvertes également aux collaborateur-trice-s sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

À l'heure de la rédaction de ce rapport, de belles aventures se dessinent pour l'année à venir, notamment la participation d'une délégation du Conseil des résidents à un congrès au Luxembourg, expérience que nous aurons le plaisir de partager avec vous prochainement !



Un reflet des projets et des activités

Prestations

L'année 2022 a débuté comme les deux précédentes dans un contexte sanitaire que nous connaissons toutes et tous fort bien. Néanmoins, elle a été riche en événements et en enseignements !

Personnel de nuit

Au même titre que les autres établissements socio-éducatifs du canton, la fondation accueille des résident-e-s 24/24 heures, 365 jours par année. Si les prestations de jour sont visibles, celles de la nuit le sont nettement moins. Pourtant, elles sont toutes aussi essentielles pour le bon fonctionnement de la fondation et se traduisent par l'accomplissement d'un ensemble d'activités telles que l'accompagnement, les moments d'écoute, la gestion de situations complexes, etc. Ces dernières représentent plus de 27'000 heures de travail effectuées par le personnel de nuit qui est par ailleurs l'équipe la plus nombreuse.

Mise en place de différents outils dans un esprit d'amélioration continue

2022 fut aussi une année de remise en question sur l'accompagnement et sur les outils nécessaires aux professionnel-le-s pour réaliser et assurer la qualité des prestations au quotidien. Dans ce sens, des groupes de travail ont été créés pour travailler sur différentes thématiques telles que l'accompagnement de situations complexes, l'affectivité et la sexualité, l'implémentation du PPH (concepts et outils liés au processus de production du handicap).

Olivier PILET
Directeur adjoint
Prestations



Réorganisation des activités de jour

Un postulat, vérifié par des investigations et observations internes a permis de déterminer que certaines prestations d'activités de jour n'étaient plus adaptées aux résident-e-s avançant en âge. Pour répondre à ce constat, une réorganisation des ressources à l'interne, une adaptation des activités et la transformation d'un atelier en un centre de jour seront nécessaires en 2023. En effet, le groupe de travail ad hoc a suggéré la transformation des trois centres de jour existants en un seul centre de jour composé de quatre espaces. Cette idée vise à augmenter la diversité des activités proposées, le dynamisme et l'attractivité aux yeux des résident-e-s. Par ailleurs, je tiens à remercier ici Mme Grisel-Zafilahy, coordinatrice socio-professionnelle des Ateliers Artisanaux et toute son équipe pour tout le travail réalisé de la conception à la mise en place de ce projet innovant et prometteur.

Rencontre annuelle sur le projet d'accompagnement personnalisé

Le nombre de rencontres réunissant les différents partenaires pour échanger et évaluer le projet d'accompagnement personnalisé du/de la résident-e reste très élevé : plus de 80% avec la participation des curateur-trice-s/famille et plus de 90% en présence des résident-e-s.

Formations

A noter que pour la première fois, des formations adressées aux collaborateur-trice-s ont également été ouvertes aux résident-e-s. Ces expériences se sont montrées très riches et appréciées de part et d'autre. Enfin, une formation de formateur-trice-s sur le Processus de production du handicap (PPH) interinstitutionnelle a été mise en place, fruit d'une collaboration étroite et constructive entre plusieurs établissements socio-éducatifs du canton.

L'animation socioculturelle

Shannon SCHAER
Animatrice socioculturelle



L'engagement d'une animatrice socioculturelle le 1^{er} septembre dernier a dynamisé la participation et le nombre d'activités dans les domaines sportifs, culturels et ludiques.

Son nouveau regard a favorisé la révision des objectifs du secteur. En effet, pour trouver un bon équilibre, il est important que les personnes accueillies au sein de la fondation puissent participer à des activités pendant leur temps libre et entretenir des amitiés et des contacts sociaux. Dans ce sens, l'animation socioculturelle développe la participation des résident-e-s en les mettant en relation les uns avec les autres et en construisant un réseau qui contribue aux échanges entre les groupes de vie et avec l'extérieur. Les activités et les sorties encouragent quant à elles la prise de conscience de leurs aptitudes, l'exploration de leur créativité et permettent finalement à chacun-e de discuter et partager ses intérêts autour d'un repas ou d'un goûter.

Le service d'animation collabore également avec le Conseil des résidents pour identifier les intérêts et les besoins des résident-e-s notamment au travers de leurs réunions et par

le biais d'une boîte à idées. De cette manière, chacun-e a la possibilité d'exprimer et de transmettre ses envies et ainsi participer activement aux décisions qui la concernent. Elle peut donc aménager son temps libre selon ses souhaits et décider par elle-même. L'offre des activités varie selon la saison et au gré des envies et sont des moments de loisirs, de découvertes, de discussions permettant à chacun-e de se créer des souvenirs, de s'enrichir des expériences vécues et d'« exister ensemble ».

Pour conclure, l'intérêt de toutes ces activités se traduit par quelques chiffres qui résument le succès de ce secteur :

- 85% de résident-e-s présent-e-s ont participé aux activités lors de la période de fermeture des ateliers (vacances automne et de fin d'année)
- 95% des résident-e-s ont participé aux fêtes institutionnelles
- Participation en moyenne de 10 résident-e-s par activité sportive le mardi



Ressources humaines

Lysiane CHATELLENAZ
Directrice adjointe
Ressources Humaines



L'année 2022 était placée sous le signe de l'identité qui dans un contexte professionnel se réfère à l'ensemble de caractéristiques, de valeurs, de compétences et de comportements qui définissent une organisation. Elle est souvent exprimée à travers une mission, une vision et des valeurs fondamentales qui guident les actions et les décisions afin de garantir un bon fonctionnement.

Durant l'année écoulée, plusieurs thèmes en lien avec l'identité et les valeurs fondamentales ont permis de mettre en exergue l'évolution de la fondation.

Changement de l'identité visuelle et rôle des collaborateur-trice-s

Il y a tout d'abord eu l'immense travail initié afin de modifier l'identité visuelle de la fondation. Ce travail a impliqué l'ensemble des acteur-trice-s de la fondation, le Conseil de Fondation, la Direction, l'État-major, les cadres de proximité, les collaborateur-trice-s et les résident-e-s. Ce rapport traitant des activités des ressources humaines, il est à souligner la grande implication des collaborateur-trice-s dans ce projet qui ont pu s'engager dans les différentes étapes du choix du logo, de la signature de marque ainsi que de la nouvelle raison sociale. Les avis récoltés sont très positifs et dès lors il est constaté une plus grande identification et sentiment d'appartenance depuis ces récents changements.

Nouveau bilan de collaboration

Le bilan de collaboration peut examiner les obstacles et les défis rencontrés pendant la période écoulée, tels que des problèmes de communication, des désaccords

sur les objectifs ou les stratégies, des conflits éventuels etc. Enfin, le bilan est un outil précieux qui peut fournir des recommandations pour améliorer les pratiques de collaboration en se basant sur les leçons apprises durant la période analysée.

Cette nouvelle manière de procéder a montré la satisfaction des collaborateur-trice-s qui se sentent impliqué-e-s et considéré-e-s durant l'entretien et qui disposent d'un « espace-temps » qui leur est entièrement consacré. Et à l'inverse de ce qui se faisait auparavant, ils considèrent ce bilan comme une possibilité d'avoir un échange privilégié avec leur supérieur-e direct-e, sans la pression du jugement unilatéral, puisque c'est essentiellement le/la collaborateur-trice qui fait part de ses satisfactions, succès, difficultés, ressentis, attentes et besoins. La collaboration est abordée de façon bilatérale et cela nourrit positivement les échanges qui sont ensuite retranscrits et validés par les deux parties.

Mise à disposition de ICP (Intervention Crises et Prévention) <https://www.i-c-p.ch/>

Devant la complexité des pathologies des résident-e-s accueilli-e-s, mais aussi en raison du contexte de travail de ces dernières années (pandémie, pression économique, climat social) il nous est apparu important et nécessaire de mettre à disposition des collaborateur-trice-s, une structure externe qui puisse leur donner l'opportunité de faire appel à des spécialistes, essentiellement en cas d'événements critiques (violence, maltraitance, etc.) ou également lors d'atteinte à la personnalité (mobbing, harcèlement, etc.).

Les spécialistes d'ICP sont intervenus à la fondation lors de séances plénières afin d'expliquer à toutes et tous les prestations qu'ils étaient en mesure de proposer en fonction des situations.

Cette mesure a été très favorablement accueillie par les collaborateur-trice-s qui se sentent rassuré-e-s de savoir que des professionnels sont à leur disposition en cas de difficultés.

En fin d'année 2022 déjà, plusieurs personnes ont fait appel à ces prestations,

essentiellement en raison de violences physiques subies en raison de troubles de comportement des résident-e-s.

Les retours sur le suivi apporté sont très positifs et par conséquent, les collaborateur-trice-s se sentent reconnu-e-s dans leurs difficultés et leurs souffrances physiques et psychiques lors de ces situations particulières.

Formation

La formation est toujours un objectif prioritaire de la direction et à fin 2022, la situation était la suivante :



Personnes en formation en écoles sociales (5 en 2021)



Personnes en formation de MSP (6 en 2021)



Personnes en apprentissage ASE (8 en 2021)



Apprenti CFC employé de commerce (1 en 2021)



Apprenti cuisinier (0 en 2021)



Stagiaires (10 en 2021)

L'année 2022 en quelques chiffres*

180 Collaborateur-trice-s en moyenne œuvrent pour offrir les meilleures prestations

21 Arrivées (24 en 2021)

25 Départs (19 en 2021)

*Ces chiffres ne tiennent pas compte des stagiaires et des apprenti-e-s, mais uniquement des collaborateur-trice-s composant la dotation de 115.05 EPT.

Les organes dirigeants

Le Conseil de Fondation (état au 31 décembre 2022)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation	Fonction
Equey Christophe	2016 ¹	Licencié en sciences politiques, administrateur indépendant	Président
Bottlang-Pittet Jaqueline	2016 ²	Enseignante	Vice-présidente
Rinderknecht Christian	2016 ³	Economiste HEC	Trésorier
Vuille Pierre	2017 ⁴	Master en HEC et en théologie	Secrétaire
Favre Sandrine	2008	Employée de commerce	Membre
Henny Elisabeth	2014	Licenciée en droit, chargée de cours	Membre
Matter Thierry	2016	Retraité de l'administration cantonale vaudoise	Membre
Michaud Christine	2020	Licenciée en sciences sociales et psychopédagogiques CAS en développement durable	Membre
Rickli Didier	2014	Licencié en droit, notaire	Membre

Le Conseil de Fondation s'est réuni six fois cette année, en présentiel et travaille de manière bénévole. Le directeur participe aux séances avec voix consultative.

Depuis 2016, dans une perspective de bonne gouvernance et de transparence, un registre des intérêts des membres du Conseil de Fondation est élaboré et tenu à jour. Il est publié sur le site internet de la Fondation (www.fondation-st-barthelemy.ch).



1. Entré au Conseil de Fondation en 2015
2. Entrée au Conseil de Fondation en 2001 (présidente de 2001 à 2015)
3. Entré au Conseil de Fondation en 2015
4. Entré au Conseil de Fondation en 1999

Le directeur et le comité de direction (état au 31 décembre 2022)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation	Fonction
Volet David	2020	DAS en gestion et direction d'institutions sociales Diplôme cours supérieur pour Managers CSM-CRPM CAS philosophie et management CAS praticien formateur	Directeur
Chatellenaz Lysiane	2013	Brevet Fédéral de spécialiste en gestion du personnel	Directrice adjointe RH
Pilet Olivier	2011	Educateur social Diplôme cours supérieur pour Managers CSM - CRPM DAS en gestion et direction d'institutions sociales	Directeur adjoint Prestations
Vuillet Nicolas	2016	Brevet Fédéral de spécialiste en Finances et comptabilité, réviseur agréé CAS en recherches de fonds	Directeur adjoint Finances

Il n'y a pas de liens personnels entre les membres du Conseil de Fondation et ceux de la direction.

L'organe de révision

Les comptes de la fondation sont soumis au contrôle ordinaire selon les exigences du Canton de Vaud. Depuis 2016, l'organe de révision est la société Fidinter SA. Le responsable de mandat est Monsieur Ludovic Gothuey, expert-comptable diplômé, expert réviseur agréé, associé.

Les comptes de la fondation sont également présentés chaque année à l'Autorité de surveillance des Fondations.

Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer

La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, de la vice-présidente, du secrétaire, du trésorier, du directeur, et des directeurs adjoints, ces derniers ne pouvant cependant pas signer ensemble.

Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement

La haute surveillance et le subventionnement des activités et des prestations de la fondation sont régis par la loi suivante :

- La loi cantonale sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour les personnes Handicapées (LAIH) du 10 février 2004 sous l'égide du Département de la Santé et de l'Action Sociale du Canton de Vaud et de son service, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Les dons et les donateurs

Tous les dons reçus par la fondation sont toujours destinés à améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ils ne servent jamais à couvrir les dépenses d'exploitation ordinaires.

Il n'y a pas de frais administratifs qui sont imputés sur les montants reçus. Les dons sont toujours utilisés conformément à la volonté ou aux indications exprimées par les donateurs.

Tous les dons font l'objet d'un accusé de réception et de remerciements.

La fondation n'a pas conclu de mandat de recherche de fonds avec une personne ou un organisme externe.

Les adresses des donateurs restent la possession exclusive de la fondation. Elles ne sont pas traitées par des tiers, ni cédées, ni vendues, ni échangées, ni louées. Sur simple demande de leur part, l'adresse des donateurs est radiée et aucune sollicitation n'est envoyée.

Le statut fiscal

La fondation est reconnue d'utilité publique et exonérée par l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud, pour le revenu, la fortune et l'impôt fédéral direct. La dernière décision date du 12 décembre 2016.

La prévoyance professionnelle

La fondation ne gère pas elle-même sa prévoyance professionnelle. Ses collaborateurs-trice-s sont affilié-e-s au fond de prévoyance de la Zurich Assurance (Fondation collective Vita).

Les liens

La fondation est notamment membre des organisations suivantes :

- Association Vaudoise des Organisations Privées pour personnes en difficulté (AVOP)
- Institutions sociales suisses pour personnes handicapées (INSOS)
- Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH)
- Association insieme Vaud
- Réseau d'accompagnement du handicap en milieu ordinaire (RAHMO)



Les finances

Le bilan

Notes	2022	2021
	CHF	CHF
ACTIF		
Actif circulant	3'393'727.37	3'710'749.69
Trésorerie	1 236'836.61	996'658.06
Débiteurs	2 2'119'856.65	2'292'074.10
Autres créances à court terme	3 13'501.47	67'871.03
Stocks	4 354'000.00	340'900.00
Actif de régularisation décompte final DGCS	5 655'602.79	0.00
Actifs de régularisation autres	6 13'929.85	13'246.50
Actif immobilisé	3'057'947.30	3'143'840.82
Immobilisations financières	7 20'655.85	30'159.85
Immobilisations corporelles	8 3'037'291.45	3'113'680.97
Total de l'actif	6'451'674.67	6'854'590.51
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme	885'397.71	2'417'573.99
Dettes résultant d'achats et de prestations	470'396.97	634'098.31
Dettes à court terme portant intérêts ¹	85'000.00	401'000.00
Comptes-courants résidents	144'803.03	164'025.72
Prêt de la DGCS ²	0.00	500'000.00
Autres dettes à court terme	9 128'838.92	130'061.59
Passif de régularisation décompte final DGCS	10 0.00	440'527.56
Passifs de régularisation	56'358.79	147'860.81
Capitaux étrangers à long terme	3'629'970.30	2'507'743.30
Dettes à long terme portant intérêts	11 3'629'970.30	2'507'743.30
Capitaux étrangers	4'515'368.01	4'925'317.29
Fonds propres	1'936'306.66	1'929'273.22
Capital	13 1'190'019.66	1'209'367.32
Résultat hors exploitation	0.00	-19'347.66
Fonds et réserves	12 746'287.00	739'253.56
Total du passif	6'451'674.67	6'854'590.51

Le compte d'exploitation

Notes	2022	2021
	CHF	CHF
Produits d'exploitation	15'445'489.34	14'794'136.57
Contributions des résidents et API	4'818'771.30	4'902'233.30
Contributions du canton de Vaud et autres cantons	9'634'469.20	9'367'205.80
Décompte final de la DGCS	5/10 655'602.79	-137'557.56
Produits des ateliers Artisanaux	14 26'489.54	20'148.42
Autres produits de l'exploitation	15 26'878.97	33'173.38
Marge brute des ateliers Hôtelières et Verts	16 196'998.26	146'563.79
Dons, legs	12 14'934.84	9'190.40
./. Affectation nette aux fonds pour dons	12 -7'033.44	46'420.24
Produits exceptionnels	17 9'872.93	321'415.25
Subventions et autres contributions	18 68'504.95	85'343.55
Charges directes d'exploitation	-15'445'489.34	-14'794'136.57
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	19 -9'379'534.96	-9'424'442.95
Charges sociales	19 -1'984'997.71	-1'842'661.36
Autres frais du personnel	19 -220'535.69	-232'299.33
Honoraires pour prestations de tiers	19 -1'851'980.88	-1'311'669.47
Besoins médicaux	-13'521.68	-17'733.78
Alimentation	-403'831.29	-404'540.66
Entretien ménage	-65'532.03	-64'758.14
Entretien/rép. machines, mob., véhicules et immeubles	20 -393'497.04	-409'227.28
Charges d'invest. - loyers, leasings et petites acquisitions	21 -182'565.20	-143'808.80
Charges d'invest. - intérêts s/ATF, hypothèques et autres	22 -33'289.57	-22'376.13
Charges d'invest. - amortissements	23 -352'694.97	-420'651.33
Eau, énergie	-248'969.10	-207'693.15
Ecole, formation et loisirs	-64'437.23	-45'261.74
Frais de bureau et d'administration	-81'841.62	-77'865.41
Outillage et matériel pour les ateliers	14 -16'441.03	-14'066.51
Autres charges d'exploitation (assurances, taxes, cotisations, divers)	-151'819.34	-154'157.53
Charges exceptionnelles (perte sur débiteur)	0.00	-923.00
Résultat d'exploitation ¹	0.00	0.00

¹ Le résultat d'exploitation est à zéro du fait de la prise en compte dans les produits d'exploitation du décompte final pro-forma à recevoir ou à payer en fonction du résultat.

Ce dernier est notamment constitué d'éléments extrabudgétaires, tels que les renforts à l'encadrement, sous déduction de la part du budget d'exploitation non dépensé conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016. Ce décompte final est remboursé, respectivement payé à la DGCS dans le courant de l'année qui suit l'exercice bouclé.

Le compte de résultat

Notes	2022	2021
	CHF	CHF
Résultat du décompte de l'exercice précédent	0.00	-19'347.66
Différentiel sur décompte final DGCS 2020	0.00	-19'347.66

L'excédent de produits / charges (-) hors exploitation est attribué au capital au 1er janvier de l'exercice suivant.

L'annexe aux comptes

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et des directives de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La structure des comptes annuels est adaptée aux spécificités des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan, à l'exception des terrains et des immeubles, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis, et les immeubles sont amortis sur la base des amortissements financiers des prêts hypothécaires cas échéant, ou selon les modalités fixées dans la décision émise par la DGCS sur la base des directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs pour adultes (DIESE). Les subventions obtenues sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire, et le résultat final des activités peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants. Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans des comptes de régularisation. Il existe une incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus que lors de l'établissement du décompte final.

Selon la Directive concernant le financement de l'exploitation des Etablissements socio-éducatifs (DFESE), et en référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016 dérogeant pour les années 2016 à 2018 à l'allocation au fond d'égalisation des résultats concernant un éventuel excédent de produits reconnus, la DGCS couvre le déficit effectif reconnu d'exploitation, les excédents de produits sont restitués. Selon l'arrêté du 13 janvier 2021, la mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et concerne le traitement des excédents des exercices comptables 2020 à 2021.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts directs cantonaux pour buts d'utilité publique, selon attestation du 12 décembre 2016.

II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Fondation St-Barthélemy
Le Château
1040 Saint-Barthélemy

Statuts - Règlements - Registre du Commerce

En vertu des statuts entrés en vigueur le 1er janvier 2023, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Organes - Personnes habilitées à signer au 31 décembre :

a) Conseil de fondation

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil de Fondation est composé de 5 membres au moins.

Fonction	Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile	Mode de signature
Président	Equey Christophe, de Genève, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Vice-Présidente	Bottlang-Pittet Jaqueline, de Saint-Gall, à Villars-le-Terroir	Coll. à 2
Trésorier	Rinderknecht Christian, de Hedingen, à Morges	Coll. à 2
Secrétaire	Vuille Pierre, de La Sagne, à La Tour-de-Peilz	Coll. à 2
Membre	Favre Sandrine, de Saint-Barthélemy (VD), à Saint-Barthélemy (VD)	
Membre	Henny Elisabeth, de Lausanne, à Lausanne	
Membre	Matter Thierry, de Moosleerau, à Bourg-en-Lavaux	
Membre	Michaud Christine, de Zunzgen, à Jorat-Menthue	
Membre	Rickl Didier, de Bourg-en-Lavaux, à Bourg-en-Lavaux	

Les membres du Conseil de Fondation exercent leur activité bénévolement conformément à l'art. 7, alinéa 3 des Statuts. Seules les dépenses engendrées par l'activité sont indemnisées conformément au règlement pour le remboursement des frais des membres de la Fondation qui a été approuvé par l'administration cantonale des impôts.

b) Autres personnes habilitées à signer (mais pas entre elles)

Fonction	Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile	Mode de signature
Directeur	Volet David, d'Oron, à Oron	Coll. à 2
Directrice adjointe Ressources Humaines	Chatellenaz Lysiane, de Morges, à Pampigny *	Coll. à 2
Directeur adjoint Hébergement et Ateliers	Pilet Olivier, de Rossinière, à Prilly *	Coll. à 2
Directeur adjoint Finance et Administration	Vuillet Nicolas, d'Appenzell, à Froideville *	Coll. à 2

c) Organe de révision

Fidinter SA

Adresse : Rue des Fontenailles 16 - Case postale - 1001 Lausanne

Téléphone : 021/614 61 61

Réviseur responsable : Gothuey Ludovic - ludovic.gothuey@fidinter.ch

III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation étant donné que les immeubles sont occupés pour l'exploitation de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

L'annexe aux comptes

	2022	2021
	CHF	CHF

IV. Informations sur les postes des états financiers

Introduction

Les commentaires ci-après font référence aux points mentionnés au bilan et aux comptes d'exploitation. Par ailleurs, les comptes et les annexes présentés étant déjà passablement détaillés et comportant de nombreuses informations chiffrées, ne sont faits ci-après que des commentaires succincts relatifs aux points qui semblent les plus importants.

1. Trésorerie	236'836.61	996'658.06
Caisses	21'392.55	18'371.25
PostFinance	111'985.97	459'220.75
Banques	103'458.09	519'066.06

La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes-courant des résidents (voir ci-dessous). Le montant de liquidité en banque dépend directement du montant engagé par l'ATF (Avance à Terme Fixe) et du solde du décompte final à recevoir ou à payer. Au 31 décembre, ces éléments représentent un montant de plus de CHF 800'000.- à ajouter au disponible.

Total à couvrir selon directive de la DGCS	144'803.03	164'025.72
Comptes-courant résidents passifs	144'803.03	164'025.72
Total à couvrir selon décision du Conseil de Fondation en 2016	458'359.00	451'325.56
Fonds pour dons libres et affectés	458'359.00	451'325.56

2. Débiteurs	2'119'856.65	2'292'074.10
Débiteur DGCS	1'638'195.10	1'759'949.25
Autres débiteurs	721'661.55	772'124.85
Correction de valeur sur les débiteurs	-240'000.00	-240'000.00

3. Autres créances à court terme	13'501.47	67'871.03
C/c résidents débiteurs	2'077.47	1'053.78
Créances envers les collaborateurs	11'424.00	30'582.00
C/c charges sociales	0.00	36'235.25

4. Stocks	354'000.00	340'900.00
-----------	------------	------------

L'augmentation de 3.8%, n'appelle pas de commentaire particulier.

5. Actif de régularisation décompte final DGCS	655'602.79	0.00
Excédent de charges 2022	655'602.79	0.00

Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante. Ce montant provient notamment des renforts à l'encadrement supplémentaires extra-budgétaires dont les incidences sont reconnues par la DGCS lors du décompte final.

L'annexe aux comptes

	2022	2021
	CHF	CHF

6. Actifs de régularisation autres	13'929.85	13'246.50
Charges payées d'avance et décomptes à recevoir	13'929.85	13'246.50

7. Immobilisations financières	20'655.85	30'159.85
Créances envers les collaborateurs > 1 an	12'252.00	21'756.00
Garantie de loyer - Marjovet 5a bis	8'403.85	8'403.85

8. Immobilisations corporelles	3'037'291.45	3'113'680.97
Mobilier	492'394.50	450'723.55
Machines	379'463.65	429'793.70
Informatique	103'415.00	97'243.72
Véhicules	83'898.00	65'430.00
Terrains	132'800.00	132'800.00
Immeubles	1'845'320.30	1'937'690.00

Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaire particulier.

9. Autres dettes à court terme	128'838.92	130'061.59
Dépôts de garantie (clefs et divers)	11'590.00	11'690.00
Dépôts de garantie (résidents étrangers et divers)	108'200.00	108'300.00
Autres dettes	9'048.92	10'071.59

Les résidents non garantis par un Canton ont tous déposé une garantie financière.

10. Passif de régularisation décompte final DGCS	0.00	440'527.56
Excédent de produits 2021	0.00	137'557.56
Décompte final complémentaire 2020	0.00	19'347.66
Excédent de produits 2020	0.00	283'622.34

Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante.

11. Dettes à long terme portant intérêts	3'629'970.30	2'507'743.30
Emprunts garantis par l'Etat de Vaud (PostFinance site Ferme)	729'315.00	747'551.00
Emprunt garanti par l'Etat de Vaud (PostFinance Chalets)	0.00	308'545.00
<i>(Les chalets ont été vendus en 2016, mais le remboursement de l'emprunt n'était pas autorisé, il a été effectué à l'échéance, le 30.06.2022).</i>		
Avance à terme fixe (BCV)	2'500'000.00	1'300'000.00
Prêt hypothécaire BCV pour les divers projets accordés par la DGCS	485'655.30	552'647.30
./. Part court terme des dettes à long terme	-85'000.00	-401'000.00

(le retraitement à court terme est composé de la part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette)

L'annexe aux comptes

12. Fonds et réserves	Etat au 01.01.2021	Attributions	Utilisations	Etat au 31.12.2021
Fonds de dons libres	431'984.01	5'500.00	-30'694.64	406'789.37
Fonds de dons affectés	65'761.79	3'690.40	-24'916.00	44'536.19
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	785'673.80	9'190.40	-55'610.64	739'253.56

	Etat au 01.01.2022	Attributions	Utilisations	Etat au 31.12.2022
Fonds de dons libres	406'789.37	9'230.00	0.00	416'019.37
Fonds de dons affectés	44'536.19	5'704.84	-7'901.40	42'339.63
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	739'253.56	14'934.84	-7'901.40	746'287.00

	2022	2021
	CHF	CHF

13. Capital	1'190'019.66	1'209'367.32
Solde au 1er janvier	1'209'367.32	1'209'367.32
Résultat de l'exercice précédent (différentiel s/ décompte final DGCS)	-19'347.66	0.00

14. Marge brute des ateliers Artisaniaux		
Ventes	26'489.54	20'148.42
./. Achats outillage et matériel pour les ateliers	-16'441.03	-14'066.51
Marge brute économique	10'048.51	6'081.91

15. Autres produits de l'exploitation	26'878.97	33'173.38
Logement du personnel	5'291.90	11'056.25
Repas du personnel	16'044.70	17'519.73
Recettes de la cafétéria et repas à des tiers	3'303.44	3'114.40
Autres revenus	2'238.93	1'483.00

16. Marge brute des ateliers Verts et Hôtelières		
Chiffre d'affaires	709'178.71	603'323.02
./. PRAMV (prix de revient des marchandises vendues)	-512'180.45	-456'759.23
Marge brute comptable	196'998.26	146'563.79
Marge en %	27.8%	24.3%

Suite à la baisse du chiffre d'affaires de ces 2 dernières années (conséquences de la situation sanitaire COVID), le chiffre d'affaires et la marge ont connu un net regain.

17. Produits exceptionnels	9'872.93	321'415.25
Redistribution de la taxe CO2	7'975.10	2'848.80
Vente de matériel et divers	1'897.83	861.30
Centrale d'encaissement des établissements sanitaires (mesures COVID)	0.00	317'705.15

L'annexe aux comptes

18. Subventions et autres contributions	68'504.95	85'343.55
Participation aux investissements des ateliers par la DGCS	34'642.55	46'018.90
Autres contributions et autres subventions (HES-SO, ASE, Rahmo)	33'862.40	39'324.65

19. Charges de personnel (groupe 3)	13'437'049.24	12'811'073.11
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	9'379'534.96	9'424'442.95
Charges sociales	1'984'997.71	1'842'661.36
Autres frais du personnel	71'488.25	71'277.73
Formation	149'047.44	161'021.60
Honoraires pour prestations de tiers	279'927.13	278'668.27
Honoraires pour personnel temporaire	1'572'053.75	1'033'001.20

20. Entretien/rép. machines, mobilier, véhicules et immeubles	393'497.04	409'227.28
La baisse de 3.8 % n'appelle pas de commentaire particulier.		

21. Charges d'invest., loyers, leasings	182'565.20	143'808.80
La hausse de ce poste est due au fait que le loyer de Citizen n'a commencé qu'en cours d'année 2021.		

22. Charges d'invest., intérêts s/ATF, hypothèques et autres	33'289.57	22'376.13
La hausse de 48% provient notamment de la hausse des taux d'intérêts couplée à l'augmentation de la sollicitation de notre ligne de crédit pour le financement suite aux remboursements de prêts pour CHF 800'000.- (500k DGCS et 300k PostFinance).		

23. Charges d'investissement, amortissements	352'694.97	420'651.33
Mobilier	125'385.55	109'877.65
Machines	64'457.70	93'786.68
Informatique	35'828.72	52'438.50
Véhicules	31'530.00	69'141.65
Immeubles	95'493.00	95'406.85

Ce point n'appelle pas de commentaire particulier, le volume d'amortissement dépend directement des investissements accordés, notamment des investissements selon les Directives et recommandations sur les Infrastructures des Etablissements Socio-éducatifs pour adultes (DIESE).

L'annexe aux comptes

	2022	2021
	CHF	CHF

V. Informations complémentaires

24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices comparés.

25. Montant résiduel des engagements de leasing

Montant résiduel des engagements de leasing	50'226.25	53'821.55
----------------------------------------------------	------------------	------------------

Les dettes de leasing ne sont pas comptabilisées au passif du bilan.

26. Dettes envers des institutions de prévoyance	5'522.60	0.00
---------------------------------------------------------	-----------------	-------------

27. Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation

Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation		
Immeubles	1'845'320.30	1'937'690.00
Cédules hypothécaires envers la BCV	14'000'000.00	14'000'000.00
Cession des subventions à recevoir de la DGCS	4'100'000.00	4'100'000.00

L'annexe aux comptes

	2022	2021
	CHF	CHF

28. Engagements conditionnels

Engagement de restitution de subventions immeubles

En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.)

Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 10'130'385.50 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015.

Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

29. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2022 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

30. Valeur assurance incendie des immobilisations

	indice 125	indice 125
Total de la valeur incendie des immeubles	27'798'205.00	27'798'205.00
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	27'798'205.00	27'798'205.00
Assurance mobilier & professionnelle/industrielle	5'624'800.00	5'574'800.00

31. Estimation fiscale immeubles

Total de l'estimation fiscale des immeubles	18'839'900.00	18'839'900.00
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	18'836'600.00	18'836'600.00
Divers, Oulens-sous-Echallens	500.00	500.00
Divers, Goumoëns	2'800.00	2'800.00

fidinter

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la
Fondation St-Barthélemy, Saint-Barthélemy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation St-Barthélemy (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation et le compte de résultat, pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch

 Entreprise certifiée EXPERTSuisse •  DFK Membre indépendant

fidinter

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

fidinter

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 15 mars 2023

Fidinter SA



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Ludovic Gothuey
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

er Christine Blaser
Bachelor of Science HEC-BSc

Votre générosité nous est précieuse. Merci pour votre soutien !

La fondation remercie le Canton de Vaud et ses autorités pour son soutien grâce à une subvention par l'entremise de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Tous nos sincères remerciements vont également aux donateurs qui, par leur geste de générosité tout au long de l'année, ont amélioré le quotidien des résident-e-s.

Soutenez-nous !



Faites un don facilement avec TWINT



Scannez le code QR avec l'app TWINT.



Saisissez le montant total et confirmez le paiement.

Dons Fondation



Récapitulé

Compte / Payable à
CH64 0900 0000 1026 4255 1 Fondation
St-Barthélemy
Le Château 1
1040 St-Barthélemy VD

Payable par (nom/adresse)

--

Monnaie	Montant
CHF	

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	

Compte / Payable à
CH64 0900 0000 1026 4255 1 Fondation
St-Barthélemy
Le Château 1
1040 St-Barthélemy VD

Informations supplémentaires
Don pour la Fondation St-Barthélemy

Payable par (nom/adresse)

--



Le Château
1040 St-Barthélemy
021 886 23 30

www.fondation-st-barthelemy.ch

